

Retour sur le webinaire « Personnes et territoires d'ici et d'ailleurs »

Territoire et Consciences, webinaire, 2 déc. 2020

« **L**e Think Tank *Territoire et Consciences* a, depuis sa naissance, pris l'habitude de s'appuyer (pour les prolonger) sur les travaux des Congrès des notaires de France. Ainsi, le 2 décembre 2020, s'est déroulé un webinaire dont l'objet était de pousser certains aspects de la réflexion initiée par le 115^e Congrès consacré, rappelons-le, à l'International et, ce, à partir du prisme qui lui est donc propre : celui des territoires. Partant du constat bien établi de la mobilité des personnes physiques et du caractère statique des territoires, l'idée a alors été d'examiner comment les territoires d'ici (c'est-à-dire la France métropolitaine mais aussi les Outremer – quel qu'en soit le statut) ainsi que les territoires d'ailleurs (l'étranger en un mot) appréhendent le phénomène de circulation des personnes, qu'ils soient d'ici (nationaux, donc) ou d'ailleurs (étrangers, donc). Où l'on voit que le substantif "étranger" désigne aussi bien une personne qu'un territoire, ainsi que l'a fait remarquer de manière tout à fait pertinente, dans son propos liminaire, Pierre Tarade, rapporteur général du 115^e Congrès des Notaires de France...

Selon les chiffres officiels, en 2019, plus de 2 millions de nos compatriotes sont inscrits au registre des Français de l'étranger, quand 4,9 millions d'étrangers vivent en France.

par Jane Lefranc, notaire à Strasbourg, des spécificités du droit local, mais surtout des "rattachements" objectifs qui conduisent à son application a été l'occasion – pour les nombreux participants – de prendre conscience que l'unité territoriale de la Métropole ne se traduit pas nécessairement par une unité juridique. Et, dès que l'on sort de celle-là (par exemple en envisageant le cas de Mayotte), celle-ci est aussi absente, selon des rattachements – cette fois-ci – subjectifs fort différents...

L'enjeu est de taille.

Mais il l'est tout autant – si ce n'est davantage – lorsque l'on s'intéresse aux expatriés, pour lesquels la question était alors posée de savoir si, comme l'écrivait Mancini au milieu du XIX^e siècle, "la loi nationale suit partout ses enfants avec des yeux de mère"... Aussi bien Guillaume Roehrig, généalogiste, que Lionel Galliez, notaire à Paris et vice-président de l'UINL pour l'Europe, ont pu montrer comment chaque profession a été amenée à développer des trésors d'imagination pratique pour accompagner nos compatriotes de l'étranger. Des logiques de coopération de formes très diverses mais aussi l'émergence des outils de la dématérialisation abolissent – pour partie seulement – le "phénomène de la frontière" selon la formule bien connue de Niboyet.

Chaque profession a été amenée à développer des trésors d'imagination pratique pour